

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21375 - 79ÈME ANNÉE

Face au risque de disparition d'une taxe à l'importation qui finance les collectivités

Remplacer l'octroi de mer par un impôt progressif sur les revenus : justice fiscale possible à La Réunion ?

Face au risque probable d'une suppression prochaine de l'octroi de mer, des propositions de TVA régionale visent à maintenir à La Réunion cette recette fiscale. Mais au lieu de remplacer un impôt injuste, car indépendant des revenus, par un autre impôt tout aussi injuste, pourquoi ne pas envisager la création d'un impôt progressif régional sur les revenus pour à la place de l'octroi de mer ? Si cela n'est pas possible, alors pourquoi ne pas lever les blocages à cette mesure de justice fiscale ? N'ayons pas peur de nous moderniser !

L'octroi de mer est un impôt qui date de l'époque coloniale à La Réunion. Comme la TVA, c'est une taxe à la consommation proportionnelle au prix de vente d'une marchandise. C'est un impôt fondamentalement injuste, car son montant est le même, quel que soit le revenu du contribuable. Par nature, c'est une taxe à l'importation. L'octroi de mer est donc considéré comme une barrière tarifaire qui va à l'encontre du Marché unique européen et des orientations de l'Organisation mondiale du commerce dont fait partie La Réunion en tant que région de la République française. Cela explique pourquoi l'octroi de mer est une mesure dérogatoire. Si le droit commun devait s'appliquer, il serait supprimé. Or, l'octroi de mer est une des principales sources de financement des collectivités à La Réunion.

Raisons d'une TVA régionale

Afin d'anticiper l'inévitable suppression de l'octroi de mer, des propositions sont faites. Parmi celles qui sont le plus en vue : la TVA régionale. A La Réunion, le taux de TVA est inférieur à celui de

la France. Ceci permet l'existence d'un taux d'octroi de mer. En général, la somme des taux de TVA et d'octroi de mer pour un produit à La Réunion ne dépasse pas le taux de TVA pour ce même produit en France. Parmi les exceptions figurent les voitures de luxe, logiquement plus taxées à La Réunion compte tenu de leur faible taxation en France par rapport aux pollutions émises durant leur construction et pendant leur durée de vie. Malgré tout, la TVA à La Réunion rapporte plus au budget de la France que l'octroi de mer ne rapporte aux collectivités réunionnaises.

La suppression de l'octroi de mer risquerait d'entraîner son remplacement par la TVA française avec le même taux qu'en France. Ceci pourrait provoquer une augmentation des prix des produits de première nécessité. En effet, l'octroi de mer ne s'applique pas sur ces PPN, tout comme il n'existe pas sur les services. Par ailleurs, les recettes de la TVA étant rapatriées en France, se poserait alors la question de la compensation versée par l'État aux collectivités réunionnaises bénéficiaires de l'octroi de mer, avec la crainte que la compensation soit inférieure à la perte de recette. Afin de laisser aux collectivités réunionnaises la maîtrise des taux et des recettes, la TVA régionale est une solution évoquée pour remplacer l'octroi de mer.

TVA et octroi de mer : injustices fiscales

Mais la TVA régionale est une TVA, aussi injuste et archaïque que l'octroi de mer. Il est étonnant que jusqu'à présent, son remplacement par un impôt progressif sur les revenus n'ait pas été proposé. Pourtant une telle proposition s'inscrit dans une dy-

namique de progrès. Rappelons que quand les syndicats réunis dans le CRADS menaient la bataille pour l'abolition du statut colonial, l'impôt sur le revenu n'existait pas à La Réunion, tout comme la Sécurité sociale. Les partisans du statu quo voulaient absolument éviter d'avoir à payer l'impôt sur le revenu, car ils étaient suffisamment riches pour y être assujettis. Finalement, l'abolition du statut colonial en 1946 permit l'application de l'impôt sur le revenu à La Réunion.

L'impôt doit contribuer à réduire les inégalités

Mais il s'avère que les familles suffisamment riches pour payer l'impôt sur le revenu bénéficient de mesures avantageuses qui n'existent pas en France : abattement de 30 %, défiscalisations... A revenu égal, un contribuable assujetti à l'IR à La Réunion paie donc moins qu'en France.

De plus, les études de l'INSEE ont montré qu'à La Réunion, les inégalités sont plus grandes qu'en France d'une part, et que d'autre part les plus riches à La Réunion ont des revenus comparables à ceux de cette classe en France. Il est donc logique qu'ils soient au moins aussi taxés qu'en France voire plus afin que l'impôt puisse remplir son rôle de réduction

des inégalités.

Les pauvres paient déjà la TVA, pourquoi encore leur ajouter une taxe supplémentaire ?

Dans cette situation, remplacer l'octroi de mer par un impôt progressif sur les revenus semble donc une solution très adaptée à un pays où officiellement 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les pauvres doivent déjà payer la TVA, il semble normal que les riches soient amenés à payer l'intégralité de l'octroi de mer pour alimenter les caisses des collectivités.

Il reste à savoir si un tel impôt de justice sociale pourrait s'appliquer à La Réunion. Et si ce n'est pas possible dans le cadre actuel, alors il sera nécessaire de faire bouger les lignes : n'ayons pas peur de nous moderniser !

M.M.

Retour sur la plénière de lancement du 14 octobre 2023

L'assemblée citoyenne des mobilités est lancée

Un communiqué de la Région Réunion rend compte de la première journée de la 2e phase des États généraux des mobilités : l'assemblée citoyenne s'est réunie samedi à Saint-Denis.

Samedi 14 octobre 2023, au MOCA à Saint-Denis, s'est tenue la plénière de lancement de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, en présence de la Présidente de la Région Réunion, Huguette Bello et du Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Marc Papinutti. Ce rendez-vous important marque le point de départ de la seconde phase des États Généraux des Mobilités.

Composée de 100 personnes, cette instance inédite à La Réunion a vocation à devenir un véritable espace de co-construction de politiques publiques entre élus, techniciens et citoyens. Retour sur cette première journée d'installation.

La phase 2 des États Généraux des Mobilités est lancée

Les enseignements du bilan de la consultation citoyenne qui s'est tenue du 9 mai au 23 juillet sont désormais entre les mains de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités. Composée d'un collège « citoyen » et d'un collège « institutionnel », cette Assemblée Citoyenne vise à construire collectivement les solutions pour l'avenir de la mobilité à La Réunion. Les 100 membres, représentant la diversité du territoire, travailleront durant les 2 prochains mois en sous-groupes et en plénières sur des propositions communes.

L'objectif : définir les priorités de l'action publique en

matière de mobilité à La Réunion. Le rapport final de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités sera remis le 9 décembre 2023 à la Région et ses partenaires afin d'élaborer une feuille de route sur les mobilités à court, moyen et long terme, à la lumière des conclusions des travaux de l'Assemblée.

Une journée de lancement pour fixer le cap de l'Assemblée

Les membres de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités se sont retrouvés pour la première fois au MOCA afin de découvrir le cadre de leur intervention durant les 2 prochains mois.

La Présidente de La Région Réunion, Huguette Bello, a ouvert officiellement cette instance inédite en saluant l'engagement des membres.

« L'avènement de la 1ère Assemblée citoyenne, à La Réunion, résulte d'une volonté forte d'aller plus loin, de faire de la démocratie participative une condition essentielle de la gouvernance des grands projets du développement réunionnais » Huguette Bello, Présidente de La Réunion

Marc Papinutti, Président national de la CNDP, était présent pour cette première journée de lancement. Cette Assemblée Citoyenne des Mobilités est en effet le résultat d'un processus conduit en partenariat avec la CNDP depuis ses prémices. Le collège de 6 garants indépendants continuera à apporter son appui méthodologique auprès de la Région et ses partenaires dans la conduite de cette nouvelle étape des États Généraux des Mobilités.

« La CNDP défend le droit à l'information et à la participation publique. Elle est neutre, transparente et assure l'égalité de traitement de tous les publics. La démarche des États Généraux des Mobilités n'est ni un sondage, ni un référendum. Je souligne la qualité de la démarche qui a permis à l'ensemble des Réunionnais.es d'apporter sa contribution à ce sujet majeur qui nous concerne tous.

La richesse de cette participation du public a confirmé que la priorité était de traiter les problèmes de mobilité et qu'il convenait de l'élargir à tout le terri-

toire. » a souligné Marc Papinutti. Le collège des garants, dans la présentation de son rôle et des finalités des États Généraux des Mobilités a rappelé l'importance du lien à la décision qui doit guider les travaux de l'Assemblée Citoyenne.

Des membres mobilisés

Cette première journée de lancement a donné lieu à des échanges sur le fonctionnement de l'Assemblée ainsi que les différentes étapes de travail. Les membres ont pu poser de nombreuses questions sur le déroulé de l'Assemblée ainsi que sur les grands enseignements du bilan de la phase 1 des États Généraux des Mobilités qui guideront leurs réflexions. Les membres ont exprimé leur volonté de contribuer pleinement à la démarche et que la parole citoyenne soit prise en compte dans la définition des priorités de l'action publique en matière de mobilité.

« En tant qu'étudiant je prends le bus tous les jours, je rencontre parfois des problèmes et ça me tient à cœur de participer à des rendez-vous citoyens pour améliorer la Mobilité sur l'île. Je souhaiterais qu'il y ait une amélioration dans les rotations de bus dans la cohérence entre les réseaux de transport. Je suis également sensible au dérèglement climatique et aux actions que l'on doit mener. »

Yempabou Tankoano, étudiant à l'université, 21 ans Membre titulaire de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités

« J'ai souhaité être membre de l'Assemblée pour représenter les lycéens. Pour nous le développement des transports est commun est primordial. J'espère que l'assemblée sera écoutée, nous avons conscience des contraintes. L'un des enjeux à faire remonter est la sécurité dans les transports. J'aimerais proposer notamment la création de brigade de sécurité dans les transports et les gares. »

Mathilde Dijoux, lycéenne à Saint-Joseph, membre de l'Assemblée citoyenne des mobilités.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

La Rényon néna in nouvo l'évèk ! In n'afèr inportan sanm pou mwin

Lo pèr Pascal Chane-Teng i ranplass Mgr Aubry konm évèk Sin-Dni La Rényon — alon di évèk La Rényon é sak mwin lé sir sé ké sa sé kékshoz k'i bote amwin in pé. Si mi domann azot si sé kékshoz inportan, mi panss bonpé va réponn par oui avèk sirman shakinn son rézon. Mé pou kossa sa lé inportan é sé la mi panss néna plizyèr fasson oir lé shoz. Ala la myène antouléka :

Dabor in moune La Rényon i ranplass in moune La Rényon é tanmyé pars nou noré pu bate aryèr é fé ranplass in moune La Rényon par in moune i sorte déor, mé rozman l'égliz katolik dsi lo poinnvizé-la, i rèst fidèl l'analiz èl la fé kan néna karante sète an in moune déor la démissyoné épi la ranplass ali par in moune d'shé nou.

Aprés in moune La Rényon, in shinoi Rényoné, i ranplass in kréol La Rényon é mi panss sa i sava dann sanss noute kréolizassion mèm si lo shinoi Rényon i lèss pa son kiltir shinoi tonbé é sa lé bien, mé an mèm tan son kiltir rényonèz lé bien la é sa lé bien galman. Antouléka sé sak mi antrovoi kan mi ékoute ali.

Inn néna la zénèss é l'ote néna la sazèss mé sa lé fassil pou dir, pars lé possib d'ète jenn épi saz an mèm tan. Lo koté artistik é poète sa lé inportan sa ? Mi panss oui pars ni koné bien noute pèp néna souvan in léspri fonnkézèr é k d'antann lo bann shan — avèk in gayar mélodi — sa i pé ral anou.

Mi parl pou l'ansien pars lo nouvo mi koné pa si li fé fonnkèr mèm si ni antrevoi in gou pou la mizik. Mé konm i di, la pa an in zour i koné in moune é la vitèss néna son tan.

Toussa, mi pé konprann mé kèl rol l'égliz va zoué dann toussa konfli néna dann noute réjyon avèk la konkiranss rante bann grann-méga-puissans — sak i borde loséan indien épi sak i sorte loin pou mète zot kiyèr sal dann marmite i bouye pa pou zot, arzoute avèk sa lo bann rézidu lo kolonyalism franssé épi britanik. Néna danzé ladan é l'égliz katolik pa solman sète La Rényon, néna son rol pou zoué. Lakèl, mi koné pa, mé mi espèr in rol progrèssiss épi in rol sazèss kante mèm...

Sé pou dir azot bann zévèk loséan indien i sava pa dor dsi zot dè zorèye, konm bann shèf lé zot rolijyon é oir zot bon rolassion sé kékshoz lé bien mé zot va marsh dann sans la dékolonizassion sansa non ? Mé in traka par zour é ni pé arète la pou zordi mé a suiv, sa lé sir !

Abon antandèr salu !

Justin